



**ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION
DES PAYSAGES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE**

**MRC DE PORTNEUF, MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS, MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ, MRC DE CHARLEVOIX, MRC
DE CHARLEVOIX-EST, TOURISME CHARLEVOIX, DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

PLAN D'ACTION

2019-2022

Introduction

L'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale prévoit la réalisation de projets et d'initiatives visant la protection et la mise en valeur des paysages des territoires des MRC suivantes : Île d'Orléans, Portneuf, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est.

L'Entente 2019-2022 poursuit la démarche entamée par les ententes précédentes. La sensibilisation à la mise en valeur des paysages demeure un objectif constant, au même titre que la réalisation de projets dans chacun des milieux. Par la mise en œuvre de ce plan d'action, les partenaires de l'Entente souhaite consolider et renforcer l'adhésion et le sentiment d'appartenance à la démarche de mise en valeur des paysages tant des partenaires gouvernementaux, des milieux supra-municipal et municipal, des citoyens de tous âges et des entrepreneurs, que des visiteurs des territoires concernés. Les retombées concluantes et significatives pour les territoires concernés consolident l'intérêt des MRC à poursuivre la concertation et la mise en œuvre de diverses actions visant la mise en valeur des paysages, l'un des moteurs de développement local et régional. Ces retombées émanent des trois premières ententes portées par les MRC, les organismes de développement local, la Communauté métropolitaine de Québec et par les partenaires gouvernementaux dont le ministère des Transports, le ministère de la Culture et des Communications et le Secrétariat de la Capitale-Nationale. Débutant en 2008, la première entente aura permis de rassembler les acteurs autour de l'enjeu des paysages comme valeur économique et identitaire et aura facilité la sensibilisation et l'accroissement des connaissances. La deuxième entente, débutant en 2013, s'est traduite davantage par la réalisation de projets concrets sur l'ensemble du territoire concerné. La troisième entente, débutant en 2016, s'est traduite aussi par la réalisation de projets concrets sur l'ensemble du territoire concerné, la concertation régionale de l'ensemble des partenaires autour d'un projet rassembleur, l'événement paysages en octobre 2017. Elle s'achève sur l'amorce d'une étude sur la valeur économique des paysages de la Capitale-Nationale avec la réalisation d'une revue de littérature comme première phase.

Parmi les résultats significatifs obtenus depuis 2008 :

- 3 appels de projets et 44 projets réalisés dans nos territoires au bénéfice des citoyens et des visiteurs;
- Élaboration et mise en œuvre du Plan paysage de la route 138 pour les territoires de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est;
- Réalisation de Guides des bonnes pratiques : Guide de conception de haltes du paysage, Guide des bonnes pratiques pour la conservation et la mise en valeur des bâtiments agricoles de Charlevoix, Guide du déboisement responsable – construire avec le paysage, Guide des bonnes pratiques en matière de paysages orléanais et Guide «Développer une entreprise dans les paysages de Charlevoix».
- Attribution de 17 Prix paysage;
- Création d'un Fonds d'embellissement de la route 138 sur la Côte-de-Beaupré;
- Projets privés et publics d'amélioration de l'affichage, d'aménagements paysagers et d'aménagements de haltes;
- Projet pilote d'embellissement de la route 138 dans la municipalité de L'Ange-Gardien;
- Considération accrue des enjeux du paysage dans les règlements et les plans d'urbanisme;
- Réalisation de nouveaux outils et règlements liés aux enjeux du paysage;
- Accroissement des connaissances relatives aux paysages locaux et régionaux (études paysagères dans tous les territoires de l'Entente);
- Tenue de formations visant la clientèle municipale, le milieu des affaires, etc.;
- Notoriété et crédibilité de la démarche de la Capitale-Nationale au niveau provincial.

Structure du plan d'action : les objectifs

Le plan d'action s'articule autour de cinq objectifs :

- Objectif 1 – Soutenir les intervenants dans la mise en œuvre de leurs projets à caractère paysager
- Objectif 2 – Outiller les clientèles à l'égard des paysages
- Objectif 3 – Poursuivre l'animation et la concertation des acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages
- Objectif 4 – Poursuivre la sensibilisation vis-à-vis l'enjeu de la mise en valeur et de la protection des paysages

Objectif 1 – Soutenir les intervenants dans la mise en œuvre de leurs projets à caractère paysager

Action	Partenaires	Échéancier
1.1 Soutenir les intervenants tels que les municipalités et les MRC ainsi que les organismes du milieu dans la réalisation de leurs projets de paysage; ce soutien se traduit par des conseils, la diffusion de l'information, des démarches à suivre, des séances de travail (charrettes par exemple), etc.	- CMQ - MTQ	Continu
1.2 Identifier et rechercher du financement pour la réalisation du plan d'action - Identifier les programmes de subvention - Assurer la gestion administrative et la reddition de compte	Développement Côte-de-Beaupré	Continu
1.3 Tenir un appel de projets afin de soutenir les initiatives du milieu - Mettre à jour le cadre de référence - Organiser l'appel de projets (lancement, analyse des projets, réponse) - Assurer le suivi des projets - Diffuser les retombées	Équipe de travail	2019-2022

Objectif 2 – Outiller les clientèles à l’égard des paysages

Actions	Partenaires	Échéancier
2.1 Offrir des formations à diverses clientèles	Équipe de travail	Continu
2.2 Mettre en place des outils pour mesurer l’évolution des paysages	Équipe de travail	Continu
2.3 Élaborer une démarche pour gérer les paysages et leur évolution précisément le maintien de percées visuelles qui seront éventuellement perdues en raison de la croissance de la végétation	Équipe de travail	Continu
2.4 Réaliser une étude sur la valeur économique des paysages et diffuser les résultats	Équipe de travail	2019-2020 : réalisation 2021-2022 : diffusion
2.5 Participer à des événements paysages et en partager les nouvelles connaissances	Équipe de travail	Continu

Objectif 3 – Poursuivre l’animation et la concertation des acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages

Actions	Partenaires	Échéancier
3.1 Accompagner ou animer les comités de travail locaux	Chargée de projet	Continu
3.2 Partager l’expertise avec les groupes ou organismes responsables d’autres démarches paysages au Québec : - Identifier les groupes ou organismes responsables d’autres démarches paysages au Québec - Réaliser une veille stratégique auprès d’eux - Identifier les actions à réaliser (échanges de documents, événements, etc.)	Équipe de travail	Continu

Objectif 4 – Poursuivre la sensibilisation vis-à-vis l’enjeu de la mise en valeur et de la protection des paysages

Action	Partenaires	Échéancier
4.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication adapté aux clientèles et selon les projets : - La diffusion des projets, de la documentation, des Prix paysage ou autres; - La tenue d’événements; - Un réseau de veille;	- Équipe de travail	Continu
4.2 Valoriser les initiatives qui contribuent à la mise en valeur et à la protection des paysages par l’attribution de mentions ou de prix lors d’événements : Portneuf, Charlevoix, Charlevoix-Est, prix remis aux Prix du patrimoine; Île d’Orléans, prix remis aux Prix de l’Île; Côte-de-Beaupré, prix remis au Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré	- Équipe de travail	Selon les événements : - Prix du patrimoine : 2019, 2021 - Gala Reconnaissance : annuellement - Prix de l’île : à préciser
4.3 Mobiliser la population pour identifier les paysages identitaires et les mettre en valeur – identifier pour chaque territoire, l’activité qui permettra de sensibiliser la population; plusieurs groupes peuvent être ciblés (jeunesse, agriculteurs, etc.)	- Équipe de travail - MCC	Selon les événements

Mise à jour : 5 décembre 2018